

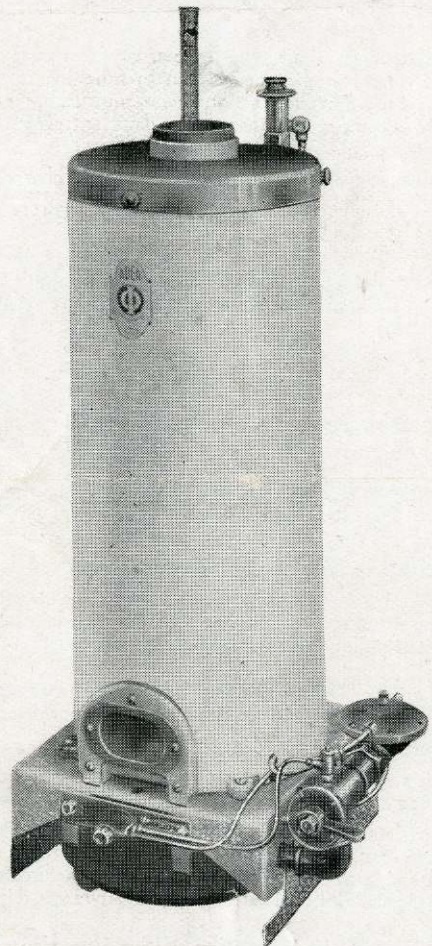
2360469

1.2



AUER

CHAUDIÈRE A GAZ



" PHI-EXPORT-42 "

FÉVRIER 1946

R. C. Seine n° 6805
R. P. Seine CA 2904

DOCUMENT N° 433 bis



SOCIÉTÉ AUER

21, rue Saint-Fargeau
PARIS (20°)

Tél. : MEN 62-25

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Païement. — Toutes marchandises vendues et tous travaux exécutés par nous sont payables au prix des tarifs en vigueur au moment de la livraison.

Nos fournitures et travaux ne sont pas sujets à règlement d'architecte.

Modèles. — Les figures de nos catalogues ne représentent que la forme approximative des appareils. Nous nous réservons expressément la faculté d'en modifier la forme, l'aspect, les accessoires et la construction.

Livraison. — Nos marchandises, dans tous les cas, voyagent aux risques et périls des destinataires qui doivent, à l'arrivée du matériel et avant d'en prendre livraison, constater par écrit sur le livre d'émergement de la gare s'il y a avarie, manquant ou substitution et confirmer ces réserves par lettre recommandée adressée à la compagnie transporteuse dans les trois jours de la réception du matériel (article 105 du Code de Commerce).

Les frais d'octroi et de camionnage à pied d'œuvre sont à la charge du client.

Les marchandises cessent de nous appartenir et deviennent la propriété du client dès leur remise à la gare expéditrice.

Délais de livraison. — Les dates d'expédition ne sont indiquées qu'à titre de simple renseignement et la non-observation du délai indiqué n'engage en aucun cas notre responsabilité et ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Emballages. — Les emballages sont toujours facturés en sus.

Annulation des commandes. — Aucune demande d'annulation ne sera prise en considération

1° Si l'expédition est déjà faite;

2° Passé le délai de deux jours après l'envoi de l'accusé de réception de commande;

3° Pour les appareils spéciaux, si la fabrication est commencée.

Marchandises retournées. — **Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable.**

En cas de retour, les marchandises doivent être toujours expédiées **en port payé** à l'adresse que nous nous réservons le droit d'indiquer dans chaque cas particulier.

Garantie. — Tous nos appareils sont garantis pendant **un an contre tous vices de fabrication et de matière** quand ils sont employés dans des conditions normales.

Passé ce délai, notre responsabilité est dérogée.

Dans le cas où une pièce semblerait présenter un vice de fabrication ou de matière, elle devra être retournée, **après accord avec nous**, comme il est stipulé ci-dessus.

Notre responsabilité est strictement limitée au remplacement pur et simple dans nos usines, des pièces reconnues défectueuses, par de nouvelles pièces, sans que nous soyons tenus à aucun autre dédommagement, quel qu'il soit, pour préjudice ou pertes causés directement ou indirectement aux clients, notamment pour transport, droits d'octroi, main-d'œuvre ou dégâts.

Lieu de juridiction. — En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de la Seine sera seul compétent.

Dispositions générales. — Il est expressément stipulé que toutes clauses imprimées en marge ou dans le corps des bons de commandes de nos clients et contraires à nos conditions générales de vente, ne peuvent nous être opposées si elles n'ont fait l'objet d'un accord préalable et spécial.

Toute modification à nos conditions générales de vente doit, pour être valable, être acceptée par nous par écrit.

Tout engagement pris par nos représentants ne sera valable qu'après notre confirmation.

Installations. — Nous sommes exclusivement **fabricants d'appareils**. Pour les installations, les usagers devront s'adresser aux entrepreneurs qualifiés.



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1^o **Construction.** — Les chaudières " PHI-EXPORT-42 " sont destinées au chauffage central à eau chaude et plus spécialement au chauffage d'appartement.

Les corps de chauffe sont construits en aluminium et en alpac. Ils sont essayés à froid à une pression de 3 kilogrammes.

Le foyer à flammes blanches est amovible et visible. Les gaz de combustion à parcours ascendant sont canalisés et dirigés par des chicanes en fonte spéciale. Celles-ci sont amovibles et accessibles après enlèvement du couvercle.

Les eaux de condensation qui se forment à la mise en service sont recueillies dans un plateau émaillé à la base de la chaudière.

2^o **Livraison.** — Les chaudières sont livrées complètement montées avec auto-régleur, valve S, veilleuse thermostatique 39, robinet à double passage, poussoir de contrôle, thermomètre verre avec gaine métallique.

L'appareillage gaz peut fonctionner pour toutes pressions de gaz régulières comprises entre 40 et 120 $\frac{m}{m}$.

Le robinet de gaz est toujours placé à droite de la chaudière.

Un cône coupe-tirage est fourni gratuitement avec chaque chaudière. Nous rappelons que l'emploi de celui-ci reste un cas d'espèce dont l'installateur est seul juge.

Nous ne fournissons jamais de robinet d'alimentation en eau, de robinet de vidange, ni de réduction sur les orifices de départ et de retour d'eau.

Sur demande nous pouvons fournir un équipement supplémentaire de régulation avec thermostat d'ambiance, appareil horaire d'allumage et d'extinction.

3^o **Montage.** — Les chaudières doivent toujours être placées dans un local bien ventilé, conformément aux règlements en vigueur. Elles doivent être entretenues et leur fonctionnement régulier doit être contrôlé.

L'installateur devra effectuer :

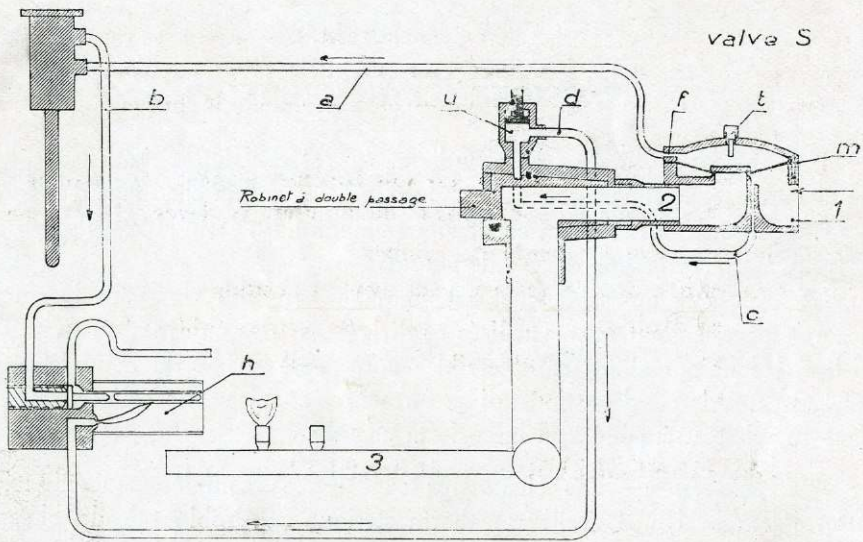
1^o Le raccordement d'arrivée de gaz sur la tubulure femelle de la valve avec interposition d'un robinet d'arrêt général et raccord 3 pièces démontable, ce dernier placé directement à l'entrée de la valve.

Bien vérifier la parfaite propreté des canalisations d'arrivée de gaz avant d'effectuer le raccordement sur la chaudière. Au besoin faire une purge préalable afin de ne pas introduire dans les organes de régulation des corps étrangers ou poussières métalliques.

2^o Le raccordement de fumée au conduit d'évacuation. Ce raccordement devra pouvoir être facilement démontable pour l'entretien.

3^o Le conduit de purge conduisant à l'égout les eaux de condensation des produits de combustion, si cette purge est nécessaire. Nous rappelons que ces eaux de condensation ne doivent dans aucun cas être ramenées dans la chaudière.

4^o La liaison de la chaudière aux conduits de départ et de retour d'eau chaude, les raccordements de l'alimentation en eau et la vidange,

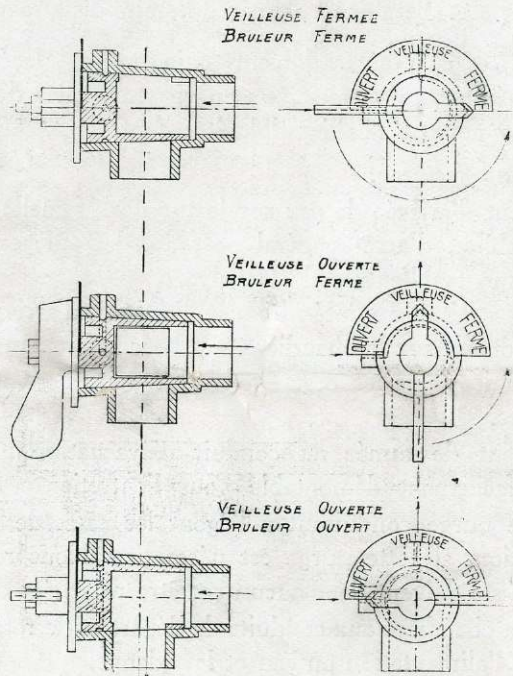


4^o **Fonctionnement du foyer.** — Voir ci-dessus schéma d'ensemble.

1^o Le gaz arrivant en 1 ne peut accéder en 2 que si la membrane m de la valve S se soulève, ce qui nécessite l'écoulement libre par les dérivations ab de la fuite calibrée f, c'est-à-dire que :

a) L'index de l'auto-régleur doit être en regard d'une température supérieure à celle de l'eau de la chaudière.

b) Le couple thermostatique de la veilleuse doit être échauffé par allumage préalable de la veilleuse permanente en h.





2° Le contrôle du fonctionnement normal des appareils automatiques le brûleur étant en service, s'effectue à tout moment, en appuyant sur le ressort de contrôle *u*. La flamme en *h* s'éteignant, le brûleur doit s'éteindre moins d'une demi-minute après.

3° Le réglage du débit de gaz au brûleur s'opère en vissant la vis *t* de la valve *S*, ce qui a pour objet de limiter la levée de la membrane.

4° Voir bas page 4 schéma du robinet.

Le robinet *R* à double passage peut avoir 3 positions :

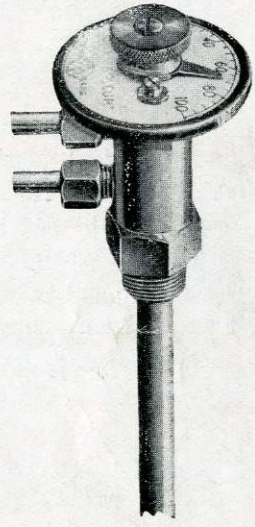
- a) Position " FERMÉ " : veilleuse fermée, brûleur fermé ;
- b) -- " VEILLEUSE " -- ouverte, -- --
- c) -- " OUVERT " -- -- -- ouvert.

AUTO-RÉGLEUR — AQUASTAT

Le couple pyrométrique formé par la gaine dilatable et la tige de pyrex plonge dans l'eau de la chaudière et se met en équilibre de température avec celle-ci.

L'extrémité du poussoir maintenu en contact permanent avec la tige de pyrex par le ressort de poussoir, se déplace vers la gauche si la température croît, vers la droite si cette température décroît.

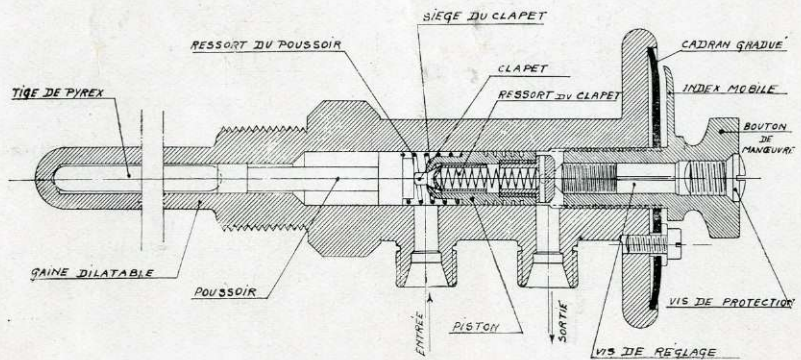
Dans ce dernier déplacement, elle agit pour une température déterminée (température de réglage) sur l'extrémité du clapet, permettant ainsi le libre passage à travers le piston, de la fuite de gaz entrant et sortant par les deux tubulures inférieures latérales, d'où ouverture de la valve *S* donnant accès de gaz au brûleur.



Réglage. — Le brûleur et la veilleuse étant allumés, enlever la vis de protection, placer l'index mobile sur la graduation correspondant à la température indiquée par le thermomètre de la chaudière.

a) Si le brûleur reste allumé, dévisser très lentement la vis de réglage jusqu'à ce que le brûleur s'éteigne.

b) Si le brûleur s'éteint, visser lentement jusqu'à réallumage du brûleur.

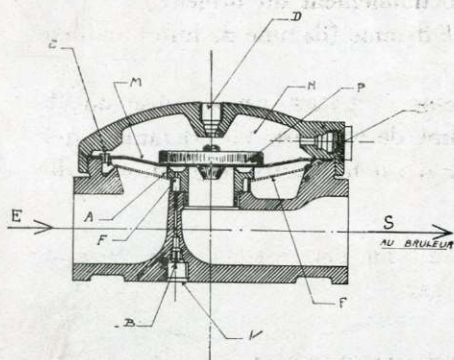


VALVE "S"

Le gaz entrant en E, traverse le filtre F pour venir sous la membrane M qui supporte le contrepoids P.

Une fuite supérieure calibrée C permet l'accès du gaz au-dessus de cette membrane dans une chambre munie d'un orifice de sortie D'.

Tant que l'écoulement en D' sera libre, le gaz ne pourra s'accumuler au-dessus de la membrane et celle-ci se soulèvera mettant ainsi en communication les orifices E et S.



Une fuite inférieure V permet l'alimentation permanente d'une veilleuse dont le débit peut être calibré en un ou deux points du parcours. Par une vis T placée en D au-dessus et dans l'axe du couvercle, on peut régler la levée de la membrane, c'est-à-dire régler le débit maximum de gaz s'échappant en S, pour une pression déterminée.

VEILLEUSE THERMOSTATIQUE "39"

1^o **Veilleuse permanente.** — Une dérivation de gaz raccordée en amont de la valve alimente par 1 et 2, l'injecteur 3 permettant l'obtention en 4 d'une flamme bleue formant veilleuse permanente et chauffant le couple Monel-Stéatit 9-10.

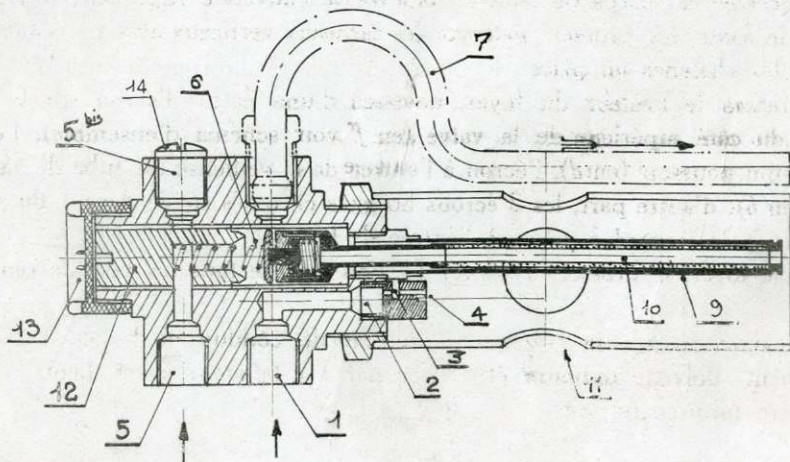
2^o **Veilleuse thermostatique.** — La fuite de contrôle de la valve générale est raccordée en 5.

Si la soupape 6 est ouverte (ce qui est, quand le couple 9-10 est chaud), cette fuite peut s'échapper pour venir brûler en 8.

Si le couple 9-10 n'est pas échauffé, il y a obturation en 6, la valve commandant le brûleur ne doit pas s'ouvrir.

Réglage. — Il s'opère en déplaçant le porte-siège fileté 12 obturé par le bouchon 13.

Nota. — La fuite de contrôle peut être raccordée en 5 bis au lieu de 5, en changeant de place le bouchon 14 et en vérifiant la position du porte-siège 12.



MISE EN SERVICE



1° S'assurer que l'installation est pleine d'eau.

2° S'assurer que tous les robinets de gaz sont bien fermés.

3° Ouvrir le robinet d'arrêt général, puis le robinet de la chaudière en le plaçant dans la position "VEILLEUSE".

Allumer la veilleuse par le trou de l'embase à la base du regard. (La veilleuse doit toujours rester en activité pendant le fonctionnement du brûleur.)

Au bout de quelques instants, une deuxième flamme (flamme de fuite) s'allume à la veilleuse.

Ouvrir le robinet de brûleur dans la position "OUVERT" et s'assurer que le brûleur s'est bien allumé au contact de la flamme de veilleuse. (Il est rappelé que l'index de l'auto-régleur doit être en regard d'une température supérieure à celle de l'eau de la chaudière.)

Extinction. — Fermer le robinet de brûleur qui doit revenir à la position "FERMÉ", puis le robinet d'arrêt général de gaz.

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des appareils de protection.

Pour ce, la chaudière étant en marche, le brûleur allumé, appuyer sur le poussoir du ressort placé sur le robinet du brûleur. La veilleuse permanente doit s'éteindre, puis une demi-minute environ après le brûleur doit s'éteindre.

S'il n'en est pas ainsi, il y a dérangement; prévenir l'installateur.

Bien entendu, pendant toute cette vérification, le poussoir doit être maintenu appuyé.

De toutes façons, après cette vérification, fermer le robinet du brûleur et, éventuellement, remettre normalement la chaudière en service en se conformant aux prescriptions ci-dessus.

ENTRETIEN

Cet entretien doit être fait une ou deux fois par an.

Pour accéder au corps de chauffe, enlever le couvercle supérieur, retirer les chicanes de fonte, les broser, nettoyer les carneaux verticaux avec un écouvillon. Remettre les chicanes en place.

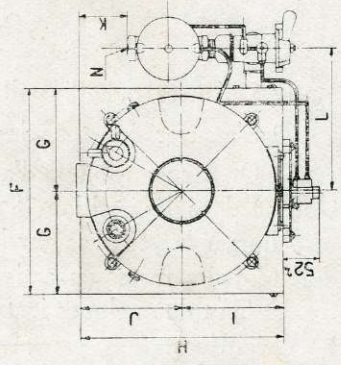
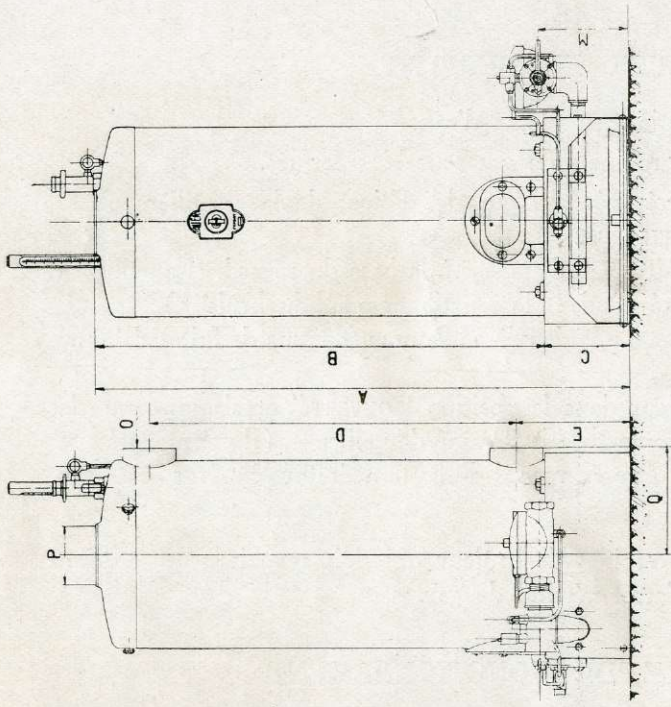
Pour retirer le brûleur du foyer, dévisser d'une part : l'écrou sur le tube capillaire du côté supérieur de la valve (en *f* voir schéma d'ensemble), l'écrou sur le bouton-poussoir (en *d*), l'écrou à l'entrée de la veilleuse du tube de raccordement (en *b*); d'autre part, les 2 écrous borgnes chromés sur le devant du socle, enfin dévisser le raccord 3 pièces à l'entrée de la valve.

Sortir le foyer, le broser, s'assurer du bon état de tous les becs, le remettre en place.

Nous rappelons que la visite et l'entretien du conduit de fumée et de son raccordement, doivent toujours être faits par l'installateur avant l'entretien de la chaudière proprement dite.

CARACTÉRISTIQUES DES CHAUDIÈRES

« PHI-EXPORT-42 »



DÉSIGNATION DE LA CHAUDIÈRE	PUISSANCE INTRINSÈQUE (calories-heure)	CONSUMMATION DE GAZ (m ³ *)	CONTENANCE EN EAU (Litres)	DÉPART ET RETOUR D'EAU (Millimètres)	DIAMÈTRE INTÉRIEUR des buses de fumées (Millimètres)	TUBULURES D'ARRIVÉES DE GAZ (Millimètres)	POIDS APPROXIMATIFS (Kilogrammes)
B	10-000	3-300	11-5	50 × 60	83	20 × 27	35
C	13-000	4-450	12-6	50 × 60	97	20 × 27	45
D	17-000	5-750	13-7	50 × 60	111	20 × 27	55
F	25-000	8-400	17-8	66 × 75	125	26 × 34	70
G	35-000	11-800	23-2	80 × 90	146	26 × 34	90

(*) Ces consommations s'entendent pour du gaz à 3.900 (pouvoir calorifique supérieur à 0° sous 760 millimètres).

CHAUDIÈRE	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
B	755	635	120	520	160	290	145	290	148	142	70	202	130	20 × 27	50 × 60	83	150
C	835	685	120	570	160	310	155	310	158	152	90	213	130	20 × 27	50 × 60	97	160
D	855	735	120	606	167	350	175	349	177	172	130	233	130	20 × 27	50 × 60	111	180
F	980	855	125	650	180	400	200	399	202	187	195	263	135	25 × 34	65 × 76	125	205
G	1-045	920	125	699	188	440	220	449	222	227	245	285	140	26 × 34	80 × 90	146	235